



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ**  
**ET DE LA LÉGALITÉ**

**N° Spécial**

**09 Janvier 2019**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DCL du 09 Janvier 2019**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE</b>	<b>Page</b>
DCL/BRGE N° 2019-003	04.01.2019	Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Marnes-la-Coquette	3
DCL/BRGE N° 2019-004	04.01.2019	Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Vanves	4
DCL/BRGE N° 2019-005	04.01.2019	Arrêté modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 2018-269 du 17 décembre 2018 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Puteaux	6

**Arrêté DCL/BRGE n° 2019-003 du 4 janvier 2019  
portant nomination des membres de la commission de contrôle  
chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Marnes-la-Coquette**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE,  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**Vu** les dispositions du code électoral et notamment ses articles L 18 nouveau et L19 nouveau,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** la proposition du maire de Marnes-la-Coquette,

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargés de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité des listes électorales,

**Considérant** qu'une seule liste est présente au tableau du conseil municipal et qu'en conséquence la désignation des membres est effectuée dans les mêmes conditions qu'une commune de moins de 1000 habitants,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les personnes ci-après énumérées sont désignées en qualité de membres de la commission de contrôle de la commune de Marnes-la-Coquette :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance		Délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat	
<b>Titulaire</b>		<b>Titulaire</b>		<b>Titulaire</b>	
1	Mme Ann AMSELLEM	1	M. Alain MASSONAUD	1	Mme Christine THOREAU

**Article 2 :** Les membres de la commission sont nommés pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 3 :** La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

**Article 4 :** Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune de Marnes-la-Coquette, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

**Vincent BERTON**

**Arrêté DCL/BRGE n° 2019-004 du 4 janvier 2019  
portant nomination des membres de la commission de contrôle  
chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Vanves**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE,  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**Vu** les dispositions du code électoral et notamment ses articles L 18 nouveau et L19 nouveau,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des

ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** la proposition du maire de Vanves,

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargés de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité des listes électorales,

**Considérant** que l'unique représentant de la troisième liste a refusé de siéger et qu'en conséquence la désignation des membres est effectuée dans les mêmes conditions qu'une commune de moins de 1000 habitants,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les personnes ci-après énumérées sont désignées en qualité de membres de la commission de contrôle de la commune de Vanves :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance		Délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat	
Titulaire		Titulaire		Titulaire	
1	M. Bernard ROCHE	1	M. Frédéric BEYTOUT	1	M. Alain CHEVALIER

**Article 2** : Les membres de la commission sont nommés pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 3** : La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

**Article 4** : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune de Vanves, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

**Vincent BERTON**

**Arrêté DCL/BRGE n° 2019-005 du 4 janvier 2019  
modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 2018-269 du 17 décembre 2018  
portant nomination des membres de la commission de contrôle  
chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Puteaux**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE,  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**Vu** les dispositions du code électoral et notamment ses articles L 18 nouveau et L19 nouveau,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** la proposition du maire de Puteaux,

**Vu** l'arrêté 2018-269 du 17 décembre 2018 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales pour la commune de Puteaux,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : l'article 1 de l'arrêté 2018-269 du 17 décembre 2018 est modifié comme suit :

les personnes ci-après énumérées sont désignées en qualité de membres de la commission de contrôle de la commune de Puteaux :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	
Titulaires		Titulaire		Titulaire	
1	Mme Denise-Marie DUBUS	1	Mme Evelyne HARDY	1	M. Christophe HAUTBOURG
2	M. Sébastien BOUCHINDHOMME				
3	M. Alexandre ROUSSET				

**Article 2 :** Les membres de la commission sont nommés pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 3 :** La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

**Article 4 :** Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune de Puteaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

**Vincent BERTON**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL



**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>